



Commune de Paudex

Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 7 mars 2011, le Conseil communal a adopté:

Le préavis municipal 02 – 2011 du 10 janvier 2011, portant sur:

- **Création d'une association de communes entre les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination "Sécurité Est Lausannois", en:**
 - acceptant de créer une association de communes entre les Communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination "Sécurité Est Lausannois";
 - approuvant les statuts de l'association de communes "Sécurité Est Lausannois"; ainsi que les annexes qui font partie intégrante desdits statuts;
 - approuvant le cadre financier de cette association.

Cet objet doit être soumis à l'approbation du Canton. Les décisions d'approbation cantonale sont publiées dans la FAO par le Canton. Dite publication fait office de point de départ du délai de 20 jours pour déposer:

- une requête à la Cour Constitutionnelle (conformément à la Loi sur la Juridiction Constitutionnelle LJC, art.3 et ss.).
- une demande de référendum (conformément à l'article 107 LEDP)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Serge Voruz

Serge Voruz



La Secrétaire municipale

Ariane Bonard

Ariane Bonard